



Description de la spécialité

- Réalise des travaux d'installation, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien des divers systèmes de sécurité, tels qu'alarme incendie, alarme intrusion, système de communication d'urgence, carte d'accès et vidéosurveillance.

Électricien spécialisé / Électricienne spécialisée en installation de systèmes de sécurité

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en installation et en entretien de systèmes de sécurité, et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers d'ici 2018 : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon de la spécialité.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'électronique, à l'électricité, à l'informatique, au fonctionnement d'un réseau informatique et au processus de résolution de problèmes;
- Être autonome et minutieux;
- Être capable de lire l'anglais;
- Être précis dans le réglage d'appareils;
- Posséder une bonne vision de près;
- Faire preuve d'une bonne agilité physique et d'une bonne dextérité.

Salaire annuel moyen*

Apprenti**	17 692 \$
Compagnon***	35 658 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	52 197 \$
Proportion****	65 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2015, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2016, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de cette spécialité ayant cumulé au moins 500 heures en 2016. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2012-2015	2016
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	67	87
Taux de placement des diplômés*	95,2 %	n. d.

- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	18,42 \$	18,73 \$	17,21 \$
2 ^e période	21,49 \$	21,85 \$	20,08 \$
3 ^e période	26,10 \$	26,54 \$	24,39 \$
Compagnon	30,70 \$	31,22 \$	28,69 \$

* Salaire en mai 2016.

Volume de travail par secteur

Institutionnel et
commercial 94 %



Résidentiel 5 %

Industriel 1 %

Perspectives d'emploi



- L'industrie de la construction employait 1 285 salariés dans la spécialité d'installateur de système de sécurité en 2016, et ceux-ci travaillaient pour près de 400 employeurs ;
- La construction institutionnelle et commerciale procure la quasi-totalité des heures travaillées par les installateurs de systèmes de sécurité (94 % des heures). Le volume de travail dans ce secteur devrait diminuer, au cours des prochaines années ;
- En 2016, 87 apprentis ont été admis dans cette spécialité, ce qui est plus élevé que la moyenne des quatre dernières années. Les finissants des écoles professionnelles représentent 83 % des apprentis. Le salaire annuel moyen d'un apprenti diplômé s'élève à 17 700 \$ au cours de la première année de son entrée dans l'industrie et il peut atteindre près de 35 700 \$ pour un compagnon. Les deux tiers (65 %) des compagnons travaillent au moins 500 heures et gagnent 52 200 \$ par année ;
- Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes, pour les électriciens spécialisés en installation de systèmes de sécurité. Le roulement notable de main-d'œuvre créera des besoins, qui seront toutefois comblés, en partie, par les travailleurs actuellement disponibles.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Installation et entretien de systèmes de sécurité (5296)

Durée de la formation : 1 485 heures

Préalables scolaires : Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Montérégie



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2016

Abitibi-Témiscamingue	15
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	20
Côte-Nord	13
Estrie	36
Île de Montréal	135
Laval-Laurentides-Lanaudière	309
Mauricie-Bois-Francs	79
Montérégie	337
Outaouais	28
Québec	271
Saguenay-Lac-Saint-Jean	38
Extérieur et Baie-James	4
Total	1 285

Nombre de femmes actives dans la spécialité 22

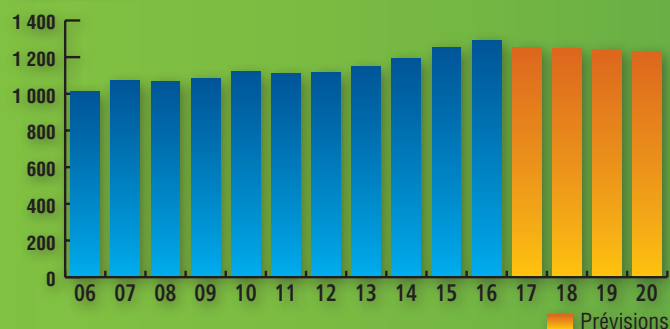
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Installateur de systèmes de sécurité	14 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs de 2006 à 2020



Âge de la main-d'œuvre en 2016

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	63 %	34 %	3 %	319
Compagnon	45	13 %	69 %	18 %	966
Total des installateurs de systèmes de sécurité	41	22 %	64 %	14 %	1 285
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	153 700